



HAL
open science

**Le traitement des emprunts du français aux autres
langues romanes dans le cadre du programme de
recherche TLF-Etym**

Marta Andronache

► **To cite this version:**

Marta Andronache. Le traitement des emprunts du français aux autres langues romanes dans le cadre du programme de recherche TLF-Etym. *Studia Universitatis Babeş Bolyai - Studia Philologia*, 2009, LIV (3), pp.90-105. hal-00454400

HAL Id: hal-00454400

<https://hal.science/hal-00454400>

Submitted on 8 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE TRAITEMENT DES EMPRUNTS DU FRANÇAIS AUX AUTRES LANGUES ROMANES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE TLF-ÉTYM

MARTA ANDRONACHE¹

ABSTRACT. The purpose of the article is to analyse the different loanwords incorporated by French from other Romance languages by referring to recent research works (Swiggers 1998, Chambon 1997, Wilpert 2006, Chambon & Carles 2007) that tackle this problem (specific to French and Romance lexicology). Our approach starts with the modern concept of etymology as word – history (Baldinger 1959, Städtler 1996) according to which discovering the etymology of a lexeme involves not only searching for its origin, but also establishing its “biography.” The article will discuss the usage of French loanwords borrowed from other Romance languages starting with the TLF-Étym research programme (<http://www.atilf.fr/tlf-etym/>) introduced by ATILF, which proposes to selectively revise the etymological references of *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)* (cf. Buchi 2005; Steinfeld 2006; Petrequin 2007). Starting from four examples of loanwords: *jas* «sheepfold» (borrowed from Occitan), *ballerin* «ballet dancer» (borrowed from Italian), *caravelle* «wave piercer» (borrowed from Portuguese) and *tsuica* «alcoholic beverage from plums produced in Romania» (borrowed from Romanian), we would like to illustrate the methodologies applied in the approach of these loanwords and the problems that they raise. The article has as its main ambition to show the way in which the lexicography choices of the TLF-Étym Programme regarding intra – Romance loanwords rely on coherent methodologies of historic lexicography. On a more abstract level, we are pleading for a French etymology clearly integrated in Romance studies.

Keywords: etymology, French, lexicography, loanword, Romance languages.

1 Introduction

Nous nous proposons de traiter le sujet des emprunts lexicaux du français moderne aux autres langues romanes en nous appuyant sur les études récentes (Swiggers 1998, Chambon 1997, Wilpert 2006, Chambon & Carles 2007) qui se penchent sur ce problème spécifique de la lexicologie française et romane. Notre démarche s’inscrit dans la conception moderne de l’étymologie comme histoire du mot (Baldinger 1959, Städtler 1996) selon laquelle établir l’étymologie d’un lexème suppose non seulement chercher son origine, mais aussi faire sa « biographie ».

¹ ATILF CNRS Nancy-Université, E-mail : marta.andronache@atilf.fr

Nous aborderons le traitement des emprunts français aux autres langues romanes à partir du programme de recherche TLF-Étym (<http://www.atilf.fr/tlf-etym/>) de l'ATILF, qui se propose la révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* (TLFi) (cf. Buchi 2005 ; Steinfeld 2006).

À partir de quatre exemples d'emprunts intra-romans : *jas* « ferme d'estive » (emprunt à l'occitan), *ballerin* « danseur de ballet » (emprunt à l'italien), *caravelle* « navire rapide » (emprunt au portugais) et *tsuica* « Eau-de-vie de prune produite en Roumanie » (emprunt au roumain), nous nous proposons d'illustrer la méthodologie appliquée dans le traitement de ces types d'emprunts et la problématique qu'ils soulèvent.

Notre ambition sera de montrer en quoi les choix lexicographiques adoptés dans le cadre du programme TLF-Étym pour le traitement des emprunts intra-romans reposent sur des principes méthodologiques cohérents en lexicologie historique. À un niveau plus abstrait, nous plaiderons pour une pratique de l'étymologie française clairement intégrée aux études romanes.

2 Méthode

Le point de départ de notre présentation se trouve dans la pratique lexicographique du TLF-Étym (<http://www.atilf.fr/tlf-etym/>) qui se propose la révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française* (TLF, <http://stella.atilf.fr/tlf.htm>) menée par l'équipe de recherche « Linguistique historique française et romane » du laboratoire Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF) de Nancy.

Après une introduction dans laquelle nous présenterons le programme de recherche TLF-Étym, nous allons nous pencher sur les principes méthodologiques qui régissent ce programme de recherche avec un aperçu plus attentif sur les types étymologiques retenus par le TLF-Étym. Ensuite on définit le terme d'emprunt pour aborder finalement la partie pratique de notre sujet : le traitement des emprunts lexicaux du français aux autres langues romanes en nous appuyant sur quatre notices étymologiques du TLF révisées dans le cadre du programme de recherche TLF-Étym : *jas* - emprunt à l'occitan ; *ballerin* - emprunt à l'italien ; *caravelle* - emprunt au portugais ; *tsuica* - emprunt au roumain.

La structure lexicographico-informatique des notices révisées est consignée dans une DTD (*Document Type Definition*), une structure informatique prédéfinie et complexe sous XMétal.

Elle comporte des champs et sous-champs délimités par des balises XML, dont la finalité est double : à l'encodage, elles garantissent une harmonisation interne, tandis qu'au décodage, elles permettront l'interrogation des notices révisées selon de multiples critères : par types étymologiques, par datations, etc.

3 Présentation du programme de recherche TLF-Étym

Le projet TLF-Étym se propose de réviser de manière sélective les notices de cet illustre dictionnaire. D'une part, il s'agit d'y injecter les trouvailles faites par

les différents chercheurs dans leur activité propre, d'autre part, il s'agit de réviser systématiquement des ensembles de notices à partir d'une source nouvellement publiée ou encore remédier à des erreurs de méthode de l'ouvrage de base, le TLF, à ses débuts.

Nous avons saisi l'opportunité de cette journée d'études pour poser le problème du traitement des emprunts lexicaux du français moderne aux autres langues romanes.

Les notices étymologiques révisées sont émaillées de sigles bibliographiques fournis par l'équipe de recherche du programme TLF-Étym ou bien repris à d'autres projets lexicographiques (DEAF, DMF, etc.) dans le souci d'une synchronisation avec les recherches les plus actuelles. Par simple clic de souris le lecteur accédera à la référence complète assimilée à un sigle donné. Actuellement plus de 1000 notices bibliographiques sont accessibles sur le site du TLF-Étym.

4 Les types étymologiques

Les types étymologiques sont exactement définis dans le TLF-Étym et cette rigueur constitue un des principes méthodologiques du programme : dans notre pratique lexicographique nous sommes obligés nous encadrer dans un des types étymologiques clairement définis, comme vous pouvez le constater :

- lexique héréditaire (*bigler, claie*) ;
- transferts linguistiques : emprunts (aux différentes langues [comme le latin *ablatif*, l'allemand *traminer*, l'anglais *milord*, les langues romanes ou bien d'autres]) et clagues (*défectif*) ;
- formation française (*plus-que-parfait*).

La problématique que nous examinons s'inscrit dans la classe étymologique transfert linguistique, emprunt aux langues romanes.

Parmi les différentes définitions de l'emprunt, comme terme de lexicologie, nous avons retenu celle de l'emprunt comme « terme qui désigne un processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue » (terme de lexicologie), définition donnée par le *Dictionnaire* de Neveu (2004).

5 Exemples d'emprunt intra-romans : traitement comparatif entre TLF et TLF-Étym

Pour illustrer notre sujet, nous nous appuyons sur quatre exemples choisis parmi les notices refaites dans le cadre du programme de recherche TLF-Étym, exemples qui représentent des emprunts français aux autres langues romanes : *jas* « ferme d'estive » (emprunt à l'occitan), *ballerin* « danseur de ballet » (emprunt à l'italien), *caravelle* « navire rapide » (emprunt au portugais) et *tsuica* « Eau-de-vie de prune produite en Roumanie » (emprunt au roumain). Cela nous permettra d'illustrer la méthodologie appliquée dans le traitement de ces types d'emprunts et de donner des solutions nouvelles à la problématique qu'ils soulèvent.

6 Emprunt à l'italien : *ballerin*

Examinons maintenant un premier exemple d'emprunt lexical du français moderne aux autres langues romanes : il s'agit de *ballerin*, emprunt à l'italien.

6.1 TLFⁱ

Dans la partie histoire du mot, le TLF, dans sa rédaction de 1975, distingue deux sens : en chorégraphie, « danseur, danseuse de ballet » (sens A.) et « chaussure légère et sans talon rappelant par sa forme les chaussons de danse » (sens B.) :

« **BALLERIN**, INE, subst.

A. — *CHORÉGR.* *Ballerin, ine.* Danseur, danseuse de ballet :

● 1. [Tout en procréant quinze enfants, il avait été *danseur* célèbre] et avait fourni à ces principaux théâtres du globe quinze **ballerins** et **ballerines**. J. RICHEPIN, *La Miseloque*, 1893, p. 128.

● 2. Naguère encore, le compositeur écrivait sa partition sur les indications fournies par le chorégraphe. Aujourd'hui, il arrive plus souvent que le chorégraphe déduise pour ainsi dire les pas qu'il fait exécuter aux *étoiles* et aux **ballerines** de la partition qui lui est remise. *Arts et litt. dans la société contemp.*, 1936, p. 8012.

Rem. 1. Rare au masc. **2.** Synon. rare *balletteuse* (formé sur *ballet**, suff. -*euse**) :

● 3. De sa sœur, **balletteuse** à Séville, il [Angelillo] n'acceptait pas une piécette... A. ARNOUX, *Rencontres avec Richard Wagner*, 1927, p. 83.

B. — *Ballerine.* Chaussure légère et sans talon rappelant par sa forme les chaussons de danse.

Prononc. : [**balʁi**], fém. [-in].

Étymol. et Hist. 1858 (PESCHIER, *Suppl. au dict. de Mozin* dans QUEM. : **ballérine**, danseuse de ballet). Empr. à l'ital. *ballerina* « *id.* » attesté en ce sens dep. le XV^e s. (LORENZO DE MEDICI [1449-1492], 131 dans BATT.). L'ital. *ballerina* est dér. du verbe *ballare* « danser » (*baller**). »

6.1.1 TLF-Étymⁱⁱ

Comme principe général, les rédacteurs des notices étymologiques refondues dans le cadre du programme de recherche TLF-Étym se proposent de réviser uniquement la datation des sens déjà décrits dans la partie synchronie de l'article du TLF, article sur lequel la partie étymologique révisée va se greffer. Cette notice, rédigée par Constanze Wilpert, est la parfaite illustration du fait que la structure de l'article du TLF-Étym se colle parfaitement avec la partie synchronie.

Ce qui apporte de nouveau la refonte proposée par TLF-Étym par rapport au TLF c'est aussi l'ajout d'une datation, d'un sémantisme et d'une catégorie grammaticale, puisque la méthodologie dans TLF-Étym veut qu'on fasse une

distinction entre le substantif masculin et le substantif féminin, ce qui apporte plus de rigueur : le TLF s'est contenté de donner la date de ballerine substantif féminin (1858), tandis que TLF-Étym date aussi le substantif masculin et le sens « chaussure rappelant les chaussons de danse » attesté depuis 1952.

En plus, nous avons ici une antédation importante du substantif féminin ballerine, dans le sens de « danseuse de ballet », puisqu'il n'est pas à dater depuis 1858, mais depuis 1596.

Dans la partie historique, on observe que l'italien *ballerino*, substantif masculin, « homme qui danse », est attesté depuis avant 1342, alors que le TLF mentionne uniquement le substantif féminin italien *ballerina*, danseuse de ballet, depuis le 15^e siècle en italien :

« *ballerin, ine*, subst.

Étymologie

Histoire :

A. 1. subst. masc. « danseur de ballet ». Attesté depuis 1596 ([Hulsius](#)¹ : **balerin** ; m. voyez Danseur). Remarque : nous n'avons pas réussi à combler la lacune documentaire entre les attestations lexicographiques du 16^e siècle (*cf.* aussi [Hornkens](#), [Recveil](#) 1599) et 1893 ([Richepin](#), [Miseloque](#), *cf. supra*).

A. 2. subst. fém. « danseuse de ballet, de théâtre ». Attesté depuis 1596 ([Hulsius](#)¹ : **balerine** ; f. Tänzerin). Remarque : là encore, on manque d'attestations entre le 16^e siècle (*cf.* aussi [Hornkens](#), [Recveil](#) 1599) et 1858 ([Peschier](#), [Supplément](#) : **BALLÉRINE** f. (danseuse de ballet) Balettänzerin f.), mais le terme apparaît dès le début du 19^e siècle par référence aux armées égyptiennes : 1807 ([Lacorre](#), [Égypte](#), in [Arveiller](#), [Mél. Antoine](#), page 17 : ces joyeuses **ballarines** [sic], qui d'ailleurs ne manquent pas de babil, vous ont bientôt tourné un compliment en vers).

B. subst. fém. « chaussure rappelant les chaussons de danse ». Attesté depuis 1952 [octobre] (*Le Journ. de la chaussure fr.*, 7a. [= ?], in [DDL](#) 16 : la vogue du [sic] '**Ballerine**' à semelle extra-fine s'accroîtra de même que celle des modèles plats sur talon très bas). »

Passons maintenant à l'origine du mot : si dans le TLF, la notice de synchronie ne s'accordait pas avec celle de diachronie (pour deux sens distingués on avait une seule étymologie), dans le TLF-Étym la rédactrice est allée chercher l'étymologie de chaque sens, ce qui fait que nous avons trois sens (A.1., A.2. et B.) auxquels correspond une catégorie grammaticale, une définition, des datations et des citations pour chaque sens :

« Origine :

A. 1. Transfert linguistique : emprunt à l'italien *ballerino* subst. masc. « homme qui danse professionnellement ou par plaisir » (attesté depuis avant 1342, Calò/Pfister in [LEI](#) 4, 808, ballare I 1 b β). À ajouter [FEW](#) 1, 217b-218a, ballare I ; *FEW* (www.atilf.fr/few), ballare III 4 a β a'.

A. 2. Transfert linguistique : emprunt à l'italien *ballerina* subst. fém. « femme qui danse professionnellement ou par plaisir » (attesté depuis 1492, Calò/Pfister in [LEI](#) 4, 810, ballare I 1 b β). À ajouter [FEW](#) 1, 217b-218a, ballare I ; cf. Chauveau in *FEW* (www.atilf.fr/few), ballare III 4 a β a'.

B. Transfert linguistique : emprunt à l'italien *ballerina* subst. fém. « chausson de danse » (attesté depuis 1954, Calò/Pfister in [LEI](#) 4, 810, ballare I b 1 β). À ajouter [FEW](#) 1, 217b-218a, ballare I ; cf. Chauveau in *FEW* (www.atilf.fr/few), ballare III 4 a β c'.

Rédaction TLF 1975 : *Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2006 : Constanze Wilpert. - Relecture mise à jour 2006 : Éva Buchi ; Gilles Petrequin ; Enrico Arcaini.* »

6.2 Un emprunt à l'occitan : *jas*

L'emprunt à l'occitan *jas* constitue notre deuxième exemple d'emprunt du français à une autre langue romane.

6.2.1 TLF

Dans la partie histoire du mot, le TLF, dans sa rédaction de 1975, distingue un seul sens, « Abri couvert pour les bestiaux, en particulier pour les moutons; parc à moutons », et donne une datation et une attestation qui se relèvent être fausses : le mot occitan *jas* est daté comme si c'était une attestation dans un texte français, or ce n'est pas le cas, puisque c'est de l'occitan :

« **JAS**², subst. masc.

Région. (Alpes, Forez, Provence). Abri couvert pour les bestiaux, en particulier pour les moutons; parc à moutons. *Au nord ce sont les bois, la montagne, et les sentes à charbonnier (...). Là se rencontrent quelques « jas », abandonnés pendant l'été, quand les troupeaux vivent encore dans les alpages* (BOSCO, *Mas Théot.*, 1945, p. 188).

Étymol. et Hist. 1840 « bergerie » (*Ac. Compl.* 1842).

Empr. au prov. *jas* « gîte (d'un lièvre) » (fin XII^e-début XIII^e s. *jatz* ds RAYN.; fig. *faire jas* « s'enraciner, se nicher » XIII^e s. ds LEVY [E.] *Prov.*); spéc. terme de la vie pastorale des Alpes de Provence « parc entouré d'une petite muraille de pierres sèches, généralement situé sur un mamelon, où, de juin à octobre, on faisait coucher les troupeaux d'ovins » (1208 Charte de Durbon [commune de St-Julien-Beauchaine, Htes-Alpes] ds *Annales des Alpes*, t. 5 [et non 6, *FEW* t. 5, p. 6b], p. 240) et « bergerie, bercail, cabane où on enferme le troupeau » (1465 Avignon ds PANSIER t. 3; MISTRAL), issu d'un b. lat. **jacium* proprement « lieu où l'on gît, où l'on est couché » (du lat. *jacere*, *gésir**; v. THOMAS [A.] *Nouv. Essais*, p. 228) dont les représentants rom. sont relevés dans les domaines ital., cat., occitan, *REW*³ 4566; cf. le lat. médiév. *jassium* « ovile » 1460, 1522 Marseille et le dér. *jassile* 1341 ds DU CANGE, s.v. *jassium*. »

6.2.2 TLF- Étym

La refonte dans TLF-Étym propose deux emprunts à deux parlers différents, ancien francoprovençal et occitan, emprunts auxquels correspondent deux étymologies différentes.

Tandis que le TLF donne un seul sens, « Régionalisme (des Alpes, Forez, Provence). Abri couvert pour les bestiaux, en particulier pour les moutons; parc à moutons », dans la notice réécrite par TLF-Étym, article rédigé par Éva Buchi et Jen-Pierre Chambon, on a dégagé deux sens : « ferme d'estive (dans les Monts du Forez) » (sens A.) et « bergerie » (sens B.).

Par rapport au TLF, la nouvelle version proposée par TLF-Étym donne une explication plus cohérente de l'histoire du substantif masculin *jas* et d'une définition plus claire des deux sens relevés (sens A. et B.) qui sont obligatoirement accompagnés par la citation du contexte d'origine, accompagné de la page et de la citation avec l'occurrence du mot.

TLF-Étym complète l'histoire du mot avec une remarque sur la diffusion de ce terme : « À partir de la Loire, le terme s'est diffusé par la suite sur le versant auvergnat des Monts du Forez, où il n'est documenté qu'à partir de 1742 ».

Au niveau des datations l'article du TLF est critiquable puisqu'elles ne datent pas les sens relevés en synchronie, mais d'autres sens : les attestations de la fin 12^e siècle - début 13^e siècle sont hors propos, puisque ça ne date en aucun cas le sémantisme relevé par le TLF, « abri couvert pour les moutons, parc à mouton », mais « gîte d'un lièvre ».

La première attestation de *jas*, « ferme d'estive (dans les Monts du Forez) », ne remonte qu'au 16^e siècle et non pas aux 12^e – 13^e siècles puisqu'on retrouve la première attestation de ce sens en 1549 dans un département de la Loire. La première attestation de *jas* au sens de « bergerie » remonte à 1840, et non pas à la fin 12^e – début 13^e siècle :

« *jas*², subst. masc.

Étymologie

Histoire :

A. « ferme d'estive (dans les Monts du Forez) ». Attesté depuis 1549 [à Chalmazel, département de la Loire] (Drouot, [Livradois 3](#), page 9 : sa montagne et **jactz** appelés de la Chamboete). À partir de la Loire, le terme s'est diffusé par la suite sur le versant auvergnat des Monts du Forez, où il n'est documenté qu'à partir de 1742 (Marat [Puy-de-Dôme], Drouot, [Livradois 3](#), page 10).

B. « bergerie ». Attesté depuis 1840 ([Ac⁶ Compl.](#) : **Jas** (écon. rur.), se dit d'Une bergerie, dans certains cantons).

Origine :

A. Transfert linguistique : emprunt à l'ancien francoprovençal forézien **jas* subst. masc. « ferme d'estive » (cf. [FEW](#) 5, 7a, *JACIUM 2 a et [Chambon](#),

Lalies 17, 48 pour la survie de ce terme en francoprovençal moderne). Cf. Chambon, *ZrP 104*, 175-176 ; Chambon, *Lalies 17*, 48 ; CHAMBON in *DRF 587a* et note c. À ajouter *FEW 5*, 7a, *jadium 2 a.

B. Transfert linguistique : emprunt à l'occitan de Provence *jas* subst. masc. « bergerie » (attesté depuis Avignon 1465, *Pansier 3* ; *FEW 5*, 6b-7a, *JACIUM 2 a). À ajouter *FEW 5*, 6b-7a, *jadium 2 a.

Rédaction TLF 1983 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Éva Buchi. - Relecture mise à jour 2005 : Jean-Pierre Chambon ; Patrick Sauzet. »

Dans la réécriture de la notice par TLF-Étym, l'information concernant l'attestation de 1465 est remise dans sa bonne place dans la rubrique *Origine* de la notice étymologique : c'est une attestation qui permet de dater le mot en occitan, et non pas en français : « Transfert linguistique : emprunt à l'occitan de Provence *jas* subst. masc. « bergerie » (attesté depuis Avignon 1465, *Pansier 3* »).

L'erreur consiste dans le fait que le TLF a daté le mot occitan *jas* comme si c'était une attestation dans un texte français, or ce n'est pas le cas, puisque c'est de l'occitan : il s'agit d'un texte cité par *Pansier* intitulé *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIIe au XIXe siècle*. Il s'agit là d'une confusion, puisqu'on donne comme datation pour le français un terme provençal.

Le TLF-Étym se propose de faire uniquement de l'étymologia prossima et donc écarte les informations qui tiennent de l'étymologia remotta : on ne donne pas les informations sur le mot latin d'où il a été emprunté par l'occitant et l'ancien francoprovençal pour être ensuite emprunté par le français.

Par rapport au *FEW* le TLF-Étym propose à ajouter les deux sens sous l'entrée *jadium*. Le renvoi au *FEW* est systématique parce que c'est l'ouvrage de référence pour tout travail en étymologie et diachronie, alors que le TLF s'en inspire largement, mais ne le cite pas.

6.3 Un emprunt au portugais : *caravelle*

6.3.1 TLF

Dans notre troisième exemple, *caravelle* emprunt au portugais, deux sens sont dégagés par le TLF dans le domaine de la marine : « 1. Navire rapide utilisé surtout aux XV^e et XVI^e s. » et « 2. Gros vaisseau de guerre turc ». Mais dans la partie diachronie les attestations ne sont pas suivies de définitions, ce qui rend ambigu le sens attesté : c'est le sens 1. ou 2. qui date depuis 1438 ? Il est vrai que le TLF s'adresse à un public d'élite et on suppose qu'il s'agit d'attestations pour les sens 1., mais cela mériterait d'être relevé là.

« **CARAVELLE**, subst. fém.

A. — MARINE

1. Navire rapide utilisé surtout aux XV^e et XVI^e s. pour des voyages de découvertes. *Les châteaux, les mâts des caravelles* :

Les **caravelles** étaient des bâtiments relativement légers, dérivés de ceux en usage en Méditerranée, et dont les Portugais se servaient pour leurs expéditions africaines; ...

J.-B. CHARCOT, *Christophe Colomb vu par un marin*, 1928, p. 56.

2. *Vieilli*. Gros vaisseau de guerre turc.

Rem. Attesté ds les dict. du XIX^e s. et QUILLET 1965.

B. — AVIAT. Avion à réaction moyen-courrier. *Prendre la caravelle*.

Prononc. et Orth. : [ka.ʁa.ve.l]. Ds *Ac.* 1694-1932.

Étymol. et Hist. 1438 *caruelle* (*Invent. du Duc de Bourgogne*, 1215, Laborde ds GDF.); 1462 *carvelle* (*Lettres de Louis XI* t. 2, p. 71 ds *IGLF Litt.*); 1495-96 *caravelle* (COMMYNES, *Mém.*, t. 7, p. 4 ds GDF. *Compl.*).

La date de 1433 donnée par KEMNA, p. 203 et reprise par tous les étymologistes, comme étant celle de la 1^{re} attest., correspond au texte suivant : En mil quatre cens trente trois il [le gouverneur port. de l'île S. Thomé] envoya des *caravelles*, qui s'avancerent jusques à la Mine (VILLAUT DE BELLEFOND, *Relation des cotes d'Afrique appellées Guinée*, Paris, 1669 [voyage fait en 1666-67], p. 428). Empr. au port. *caravela* « bateau léger à quatre mâts » attesté dep. 1255 au sens de « bateau de pêche » (D. Affonso III d'apr. Vidos ds *Z. fr. Spr. Lit.*, t. 58, p. 458), également « bateau équipé pour les voyages d'outre-mer » (1447 ds JAL¹, s.v. *caravela*), Philippe le Bon ayant fait construire la 1^{re} caravelle fr. par des constructeurs port. à Sluis (à l'ouest de la Hollande) en 1438-40 (v. VIDOS, *loc. cit.*, pp. 457-462). Le port. *caravela* est dér. de *cáravo* « sorte de bateau », empr. au lat. tardif *carabus* « barque recouverte de peaux » (VI^e s.), transposition de *carabus* « crabe » (v. FEW t. 2, s.v. *carabus*).

Fréq. abs. littér. : 37. **Bbg.** BEHRENS D. 1923, p. 85. —BERNELLE (A.). *La Caravelle. Vie Lang.* 1964, pp. 182-188. —DUCH. 1967, § 11.7, 14.4. —GALL. 1955, p. 112. —GOUG. *Mots* t. 1 1962, p. 213. —KEMNA 1901, p. 203. —KOHLM. 1901, p. 36. —TAGLIAVINI (C.). *Zur Geschichte des Wortes caravelle. Z. fr. Spr. Lit.* 1935, t. 59, pp. 189-191. »

6.3.2 TLF-Étym

Ce qui apporte de nouveau la réécriture de la notice dans TLF-Étym, notice rédigée par Myriam Benarroch, par rapport au TLF : c'est tout d'abord une distinction plus claire des sens (A.1. et A.2.). Ensuite, chaque sens est daté : le sens A.1. est attesté depuis 1439, tandis que le sens A.2. est attesté depuis ca 1740/1744 à 1965, sens sorti de l'usage). Et, finalement, la nouvelle version proposée par le TLF-Étym comporte pour chaque sens la citation du contexte de la source d'origine.

La rédactrice de la nouvelle version proposée par TLF-Étym donne ainsi deux datations des deux types de vaisseaux distingués sous deux sens différents, ce qui apporte une correction de datation : 1438 devient 1439, ce qui correspond au texte daté de 1438 dans le TLF qui reprend la date proposée par Godefroy pour les

Inventaires du Duc de Bourgogne cité d'après l'édition Laborde. L'attestation contrôlée dans les *Comptes de Lille*, édition Laborde, a permis de rectifier la date : le document est à dater de 1439 et non de 1438 comme l'indique à tort Godefroy. On propose dans la refonte de cette notice étymologique aussi une datation en plus : « vaisseau de guerre turc » est attesté depuis 1740/1744.

Pourquoi on s'est proposé de dater les deux sens ? C'est justement pour respecter la méthodologie du TLF-Étym qui exige une parfaite symétrie entre la description synchronique et diachronique.

« *caravelle*, subst. fém.

Étymologie

Histoire :

A. 1. « navire rapide, à voiles latines, conçu par les Portugais et utilisé d'abord, aux 15^e et 16^e siècles, pour les voyages de découverte ». Attesté depuis 1439 (*Comptes Lille L.*, volume 1, page 356, in [DMF2](#) = [Jal²](#) = [Gdf](#) s.v. *caruelle* : À Jehan Perhouse et ses compagnons, maistre de faire vaisseaulx de mer des pays de Portugal, pour don à eulx faits par MS [Philippe III le Bon, duc de Bourgogne] quant ils ont eu parfait une **caruelle**, qu'ils ont faite par l'ordonnance d'icellui S, [...] et au maistre des escluses de Brouxelles, pour avoir tenu l'eaue de la rivière haulte durant ce que ladite **caruelle** y a esté). Cette forme est probablement une forme populaire, avec syncope du /ə/ (cf. *querevelles* en 1489 : [Comm.](#), [Mémoires C.](#), volume 3, page 134 = [GdfC](#) = [Jal2](#) : Le roy d'Espagne avoit envoyé et envoyoit quelques **querevelles** en Cecille, mais poy de gens dessus). Première attestation de la forme moderne : 1479 (*Comptes roi René A.*, volume 2, page 488 = [DMF2](#) : ung sauf-conduit que le roy lui [un corsaire] a donné pour tirer sa **caravelle** hors du port de Marseille). Pour ce qui est de la date de 1433, proposée comme première attestation par [Kemna](#), [Schiff](#), page 203 et reprise par [FEW](#) 2, 353a, elle se réfère à un événement décrit et ne correspond pas à une attestation textuelle : 1669 ([Villault](#), [Relation](#), page 428 : En mil quatre cens trente-trois il [le gouverneur portugais de l'île de Saint-Thomas] envoya des **caravelles**, qui s'avancèrent jusques à la Mine [comptoir portugais]). Pour l'histoire de la toute première caravelle, commandée par Philippe III le Bon, cf. [Base des mots-fantômes](#). –

A. 2. « vaisseau de guerre (et de transport) turc utilisé en Méditerranée orientale ». Attesté de *ca* 1740/1744 ([Ollivier](#), [Traité](#), page 81 = [Jal²](#) : **CARAVELLES**. Se dit aussi dans la Méditerranée des vaisseaux ou frégates de guerre d'Alger et de Tripoli) à 1965 ([Quillet⁴](#) : **caravelle** [...] Nom que l'on donnait dans la Méditerranée à de gros vaisseaux de guerre turcs fort mal construits). Contrairement à ce qu'affirme [GdfC](#) s.v. *caravelle*, le mot ne signifie pas « vaisseau turc » chez [Wavrin](#), [Chron. H.](#), volume 5, page 282 : Or advint, ainsi comme ilz se devoient de ceste matiere, que a Callaix arriva une petite **caruele**, non sachans ceulz de dedens que le

comte de Warewic y feust). Première attestation textuelle, dans un contexte se référant explicitement aux Ottomans et à la Méditerranée orientale : 1787 (Volney, *Voyage*, volume 1, page 149, in [Frantext](#) : On trompe sur le degré de l'inondation des terres : la crainte seule des **caravelles** qui, chaque année, viennent à Damiette et à Alexandrie, fait acquitter la contribution des riz et des bleds). On trouve ce sémantisme sous la plume de Bonaparte, lors de la campagne d'Égypte : 1798 (Bonaparte, *Correspondance*, volume 2, page 161 : A bord de *l'Orient*, le 13 messidor an VI [1^{er} juillet 1798]. Au commandant de la **Caravelle**. Les beys [« gouverneurs »] ont couverts nos commercants d'avanies ; je viens en demander réparation. Je serai demain dans Alexandrie. Vous ne devez avoir aucune inquiétude ; vous appartenez à notre grand ami le Sultan : conduisez-vous en conséquence ; cf. aussi Bonaparte, *Correspondance*, volume 2, page 638), ainsi qu'en 1855 (Du Camp, *Suicidé*, page 204 = [Frantext](#) = [Jal](#)² : - et l'esclave ? Lui dis-je. - le saïs [« palefrenier »] l'a emmenée de force en Égypte sur une **caravelle** de Damiette, il va la conduire à Korosco). –

B. « premier avion à réaction commercial moyen-courrier ». Attesté depuis 1956 (Chenot, *Entreprises*, page 76 = [Frantext](#) : L'amélioration des conditions de gestion s'est traduite par une meilleure productivité et surtout par le succès technique des plus récentes fabrications, moteurs à réaction, **Caravelle** et autres prototypes, qui rehaussent singulièrement le prestige des constructions françaises). Première attestation montrant un début de lexicalisation (présence de l'article) : 1961 (Mauriac, *Nouveau bloc-notes*, page 306 = [Robert](#)² : la **Caravelle** met Rome aux portes de Paris. Je suis le dernier Français à user encore du train). Dans ce sens, le mot porte une majuscule et s'apparente à un nom propre. »

Dans la partie origine, la méthodologie du programme de recherche TLF-Étym impose plus de rigueur : pour chacun des lexèmes datés il est impératif de donner une définition : ainsi, *caravelle*, « emprunt au portugais *caravela* » a une catég gramm (subst. fém.), une définition (« embarcation à voiles latines munies de un à quatre mâts, utilisée aux 15^e/16^e siècles, particulièrement par les Portugais, dans les voyages de découverte »), une attestation (attesté depuis 1255 [dans le sens « barque de pêche »]) et une source de l'attestation (Vidos, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 58) :

« **Origine :**

Transfert linguistique : emprunt au portugais *caravela* subst. fém. « embarcation à voiles latines munies de un à quatre mâts, utilisée aux 15^e/16^e siècles, particulièrement par les Portugais, dans les voyages de découverte » (attesté depuis 1255 [dans le sens « barque de pêche »], [Vidos, ZFSL 58, 458](#)). Cette étymologie est validée par le fait que les Portugais furent les premiers à fabriquer ce type de bateau (cf. ci-dessus A. 1. la première attestation, relevée dans la comptabilité des ducs de Bourgogne). À partir

de ce sens étymologique, le français a créé, par analogie, un sens propre à l'aéronautique (cf. ci-dessus B.). Cf. von Wartburg in [FEW](#) 2, 353ab, carabus II 2 et [Jal](#)² s.v.

Rédaction TLF 1977 : *Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2006 : Myriam Benarroch. - Relecture mise à jour 2006 : Nadine Steinfeld ; Jean-Pierre Chambon ; Françoise Henry ; Gilles Petrequin ; Enrico Arcaini ; Éva Buchi.* »

Encore une fois, TLF-Étym fait de l'*etimologia proxima*, on donne donc l'origine du mot français qui est emprunté au portugais, mais on proscrie l'*etimologia remota* : l'origine du mot en portugais n'est pas à résoudre par les lexicographes français. Cela fait qu'une information comme « emprunt au latin tardif carabus » donnée par le TLF n'apparaît plus lors de la réécriture de la notice étymologique dans TLF-Étym.

6.4 Emprunt au roumain : *tsuica*

6.4.1 TLF

Dans notre dernier exemple d'un emprunt du français à une langue romane, *tsuica*, emprunt au roumain, le TLF donne la première attestation du mot en français (1876) et juste la forme, mais pas la citation :

« **TSUICA**, subst. fém.

Eau-de-vie de prune produite en Roumanie. *Il passait toutes ses nuits dans les dancings, et bien que les champagnes roumains soient tout simplement des sodas à étiquette d'or, et la*

tsuica l'eau-de-vie nationale, un grog froid et sans sucre, il buvait avec tant de régularité qu'il arrivait à être ivre à l'aube (VERCEL, *Cap. Conan*, 1934, p. 67).

Prononc. et Orth. : [tswika]. Graph. *tzuica* (ID., *ibid.*, p. 47).

Étymol. et Hist. 1876 *tzouica* (*Lar.* 19^e); 1921 *tsuica* (VIDAL DE LA BL., *Princ. géogr. hum.*, p. 138). Mot roum., de même sens. »

6.4.2 TLF-Étym

Dans la nouvelle version proposée dans TLF-Étym nous avons la source et aussi la citation du contexte : on s'oblige à respecter ce principe méthodologique même s'il s'agit d'un dictionnaire, comme c'est le cas ici, en donnant l'entrée et la citation qui contient le mot. On reproduit la typographie exacte : *tzouica* et on donne même la forme graphique différente *tsuica* en Vidal qui était ici en italiques, ce qui nous apporte une information en plus : l'auteur ressent le mot comme encore insolite, entré donc depuis peu dans la langue. Dans la version de la notice étymologique publiée par le TLF-Étym, on retrouve le mot en gras pour mettre en évidence l'occurrence :

« *tsuica*, subst. fém.

Étymologie

Histoire :

Attesté depuis 1876 ([Larousse](#)¹ : **TZOUICA** s. f. Sorte d'eau-de-vie de prune dont les paysans roumains font usage). Première attestation textuelle : 1922 ([Vidal de la Blache](#), *Principes*, page 138 = [Frantext](#) : comme boissons dérivées, ici la cervoise, la bière de froment, l'hydromel, peut-être déjà la *tsuica* valaque, liqueur de prunes). »

La refonte dans TLF-Étym donne, dans sa partie *Origine*, aussi la première attestation du mot en roumain : 1695, dans le dictionnaire de Tiktin.

En plus, TLF-Étym apporte une correction sur l'origine : la formule du TLF « Mot roumain du même sens » est corrigée par le TLF-Étym. En effet, un mot roumain n'aurait pas à figurer dans le TLF puisque c'est un dictionnaire pour les mots français. Nous sommes donc en présence d'un emprunt au roumain en français, et non pas d'un mot roumain qui existerait en français, ce qui nous renvoie à la définition de l'emprunt comme « terme qui désigne un processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue » (Neveu 2004) :

« Origine :

Transfert linguistique : emprunt au roumain *țuică* subst. fém. « eau-de-vie de prune, boisson typique de Roumanie » (attesté depuis 1695, [Tiktin](#)²). Ø FEW.

Rédaction TLF 1994 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Constanze Wilpert. - Relecture mise à jour 2005 : Éva Buchi ; Wolfgang Dahmen ; Gilles Petrequin ; Frankwalt Möhren. »

Puisque les classes étymologiques sont prédéfinies dans TLF-Étym, comme on a pu le voir au début, on ne trouvera pas des formules maladroites et à la limite fausses de ce type. La méthodologie du TLF-Étym est considérablement améliorée par rapport au TLF, dans la mesure où il existe une seule formulation possible en ce qui concerne la typologie étymologique.

En plus, par rapport au FEW, la rédactrice du TLF-Étym propose un ajout d'étymon puisque dans le FEW il n'existe pas d'entrée *tsuica*.

7 Conclusion

En conclusion, nous proposons d'attirer l'attention sur les choix lexicographiques adoptés dans le cadre du programme TLF-Étym pour le traitement des emprunts intra-romans qui reposent sur des principes méthodologiques cohérents en lexicologie historique.

Si on faisait un relevé succinct des changements proposés lors de la réécriture des notices étymologiques du TLF dans TLF-Étym, on peut constater que nous avons :

- Une nouvelle étymologie : *jas* emprunt à l'occitan/emprunt / au franco-provençal ;
- Une antédation : *ballerin* (1858>1596) ;
- Une rétrodatation : *caravelle* (1438>1439) ;
- Des ajouts de sens : *caravelle, jas, ballerin*.

Nous avons pu voir, à partir de ce petit échantillon de quatre emprunts, que le programme TLF-Étym apporte des améliorations considérables dans la description de l'origine et de l'histoire des mots par rapport au TLF et au FEW.

Pour compléter cette présentation succincte, nous pouvons retrouver toute une série d'autres notices étymologiques refondues représentant des emprunts aux langues romanes en libre accès sur le site du programme de recherche TLF-Étym de l'ATILF : emprunts à l'italien : [arpège](#), [bagatelle](#), [balustre](#), [baïoque](#) ; emprunts au portugais : [anil](#), [indigo](#) ; emprunts au roumain : [leu2](#), [mamaliga](#) ; emprunts à l'occitan : [estagnon](#).

8 Exemple de notice étymologique du projet TLF-Étym

NOTICE PRÉSENTANT LA STRUCTURE LEXICOGRAPHICO-INFORMATIQUE (DTD)

AVEC BALISES XML DÉLIMITANT DES CHAMPS ET DES SOUS-CHAMPS

```

<TLF.Etym> <Notice> <ReferenceTLF> <Entree> tsuica </Entree> <Catégorie>, subst.
fém. </Catégorie> <Lexemes> <Lexeme>tsuica </Lexeme> </Lexemes>
ÉTYMOLOGIE </ReferenceTLF>
<EtymolHistoire> Histoire :
<Datation> <PremiereDatation> Attesté <date.depuis> depuis <date> 1876 </date> <Source>
(<ComplementSource> <Sigle> <C> LAROUSSE </C> <EXP> 1 </EXP> </Sigle> : <Citation> <G> <C> TZOUICA </C> </G> s. f. Sorte d'eau-de-vie
de prune dont les paysans roumains font
usage </Citation> </ComplementSource>). </Source> <date.depuis> </PremiereDatation> <ComplementDatation> Première attestation textuelle : 1922
(<Sigle> <C> VIDAL DE LA BLACHE </C>, <I> Principes </I> </Sigle>, page 138 = <Sigle> Frantext </Sigle> : <Citation> comme boissons
dérivées, ici la cervoise, la bière de froment, l'hydromel, peut-être déjà la <G> <I> tsuica </I> </G> valaque, liqueur de
prunes) </Citation>. </ComplementDatation> - </Datation> </EtymolHistoire>
<EtymolOrigine> Origine :
<Origine> <TransfertLinguistique> Transfert linguistique : emprunt <Langue> au roumain </Langue> <Etymon>
<icedil> uic <abreve> </Etymon> <Catégorie> subst. fém. </Catégorie> <ComplementEtymon> « eau-de-vie de prune, boisson typique de Roumanie »
(attesté depuis 1695, <Sigle> <C> TIKIIN </C> <EXP> 2 </EXP> </Sigle>). <FEWNon> <FEWVide> Ø
FEW </FEWNon> </ComplementEtymon>. </TransfertLinguistique> </Origine> </EtymolOrigine>
<Signature> <SignatureTLF> Rédaction TLF 19 <Date> 94 </Date> <SignatureEquipe> : Équipe diachronique du TLF. </SignatureTLF> <SignatureMAJ> Mise à jour 20 <Date> 05 </Date> <SignatureUne> : Constanze
Wilpert </SignatureUne>. </SignatureMAJ> <RelectureMAJ> - Relecture mise à jour 20 <Date> 05 </Date> <SignatureUne> : Éva
Buchi </SignatureUne> <SignatureUne> ; Wolfgang Dahmen </SignatureUne> <SignatureUne> ; Gilles Petrequin </SignatureUne> <SignatureUne> ;
Frankwalt Möhren </SignatureUne>. </RelectureMAJ> </Signature> </Notice> </TLF.Etym>

```

BIBLIOGRAPHIE

- Baldinger, Kurt (1990 [1959]), *L'Étymologie hier et aujourd'hui, Die Faszination der Sprachwissenschaft*, Tübingen, Niemeyer, 40-73.
- Buchi, Éva (2005), Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé), *Estudis romànics*, 27, 569 – 571.
- Chambon (Jean-Pierre), 1997, « Les emprunts du français moderne aux dialectes ou patois : une illusion d'optique en lexicologie française historique ? » in *Lalies. Actes des sessions de linguistique et de littérature* 17, 33-53, Wilpert 2006.
- Chambon Jean-Pierre & Carles Hélène, (2007). À propos du traitement étymologique des mots d'origine occitane (ou prétendus tels) dans le TLF in Éva Buchi (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française »*, Nancy : ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Stadtler.pdf>).
- Godefroy Frédéric, (1881—1895), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 8 volumes, Paris, Vieweg.
- Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, (1849/1851). Edité par le comte de Laborde, 2 volumes, Paris, Plon. Date du texte : 1378—avant 1500. Neveu, F. (2004).
- Neveu Franck, (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Colin.
- Pansier Paul, (1927), *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^e au XIX^e siècle*, volume 3 : Lexique provençal-français ; Vocabulaire de l'argot hébraïco-provençal ; Vocabulaire des noms de lieux et prénoms, Avignon, Aubanel.
- Städtler, Thomas, (1988), *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache. Textausgaben und Wortschatzstudien*, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie : 223).
- Städtler, Thomas (2006), Auch ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich (J. Grimm). Observations sur la confection et la présentation des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé in Éva Buchi (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française »*, Nancy : ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Stadtler.pdf>).
- Steinfeld Nadine (2006), « Observations méthodologiques sur la traque des premières attestations en étymologie et histoire du lexique (domaine français) » in *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Steinfeld_2005-11.pdf)
- Tiktin Hariton/Miron Paul, 1986—1989². Rumänisch-deutsches Wörterbuch, 3 volumes, Wiesbaden, Harrassowitz.

MARTA ANDRONACHE

Vidos (B. E.), 1934, « Caravelle, carvelle, crevelle, kirvelle » in *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 58, 457-462.

ⁱ L'explicitation des sigles utilisés dans le cadre du TLF (i) se fait sur le site <http://stella.atilf.fr/tlf.htm>

ⁱⁱ L'explicitation des sigles du TLF-Étym se fait sur le site <http://www.atilf.fr/tlf-etym>